

Bourgeois des fonds du 5 août (jour de l'ouverture de la caisse) au 30 septembre 1863.

RECEPTE.	F. C.
Subvention de la colonie.	29,000 00
Dépense faite par les habitants.	25,680 00
Revenu de l'impôt.	14,150 00
Produits de divers terrains.	35 00
Contre restit. du trésor.	4,000 00

DÉPENSES.

Dépense de la caisse.	1,649 35
Achats de terrains.	15,770 00
Prêts à l'agriculture.	3,500 00
Dépenses du commerce agricole.	7,335 50/65,081 85
Primes à l'exportation.	4,777 00
Primes à l'importation.	2,200 00
Dépôts au trésor.	27,000 00

En caisse. 9,503 15

Certifié :
L'Ordonnateur p. i.,
L. TAHOA.

Certifié conforme aux écritures :
Payerne, le 10 décembre 1863.
Le Secrétaire-Trésorier,
FANOUA.

Service de l'imprimerie. — Les numéros 23, 26 et 27 du Bulletin officiel des établissements français de l'Océanie, année 1863, ont été déposés aujourd'hui au bureau de la poste.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

TRIBUNAL CIVIL.

Audience du 9 novembre 1863. — Le tribunal réduit la mise à prix fixée par jugement du 10 septembre dernier, pour arriver à la vente d'un immeuble, dépendant de la succession vacante du sieur Redet (Maurice-Aimable-Desjardins), resté inventeur.

Même audience. — Le tribunal autorise M. le Curateur aux successions vacantes à faire vendre aux enchères publiques les meubles et effets appartenant à la succession vacante du sieur Malverney (Justin-Constant), horloger.

Même audience. — Le tribunal autorise M. le Curateur aux successions vacantes à faire vendre aux enchères publiques les objets dépendant de la pharmacie de feu M. Bouteaud, et à disposer des produits pharmaceutiques au mieux des intérêts de la succession.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL.

Audience du 16 novembre. — Le tribunal, faisant application des articles 461 et 463 du Code pénal, condamne le sieur Galloude (Guillaume), âgé de 23 ans, né à Plozeux (Côte-d'Or), marié, à deux ans de prison et aux frais, pour vol simple.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Audience du 27 novembre. — Le tribunal, appelé à statuer sur divers incidents soulevés lors de la vérification et de l'affirmation des créances dues par la faillite de feu veuve Laurent, fait droit aux deux demandes en privilège présentées par M. Fancopré, en ses deux qualités de chef du service de l'enregistrement et de Curateur aux successions vacantes, pour avoir paiement de droits d'enregistrement et des frais de la procédure relative de la faillite, appartenant à la succession Bouteaud; rejette celle formulée par M. Sai, pour une somme de 2,400 fr., en laissant dix-tiers des dépens à la charge de la masse et l'autre tiers au sieur Sai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Audience du 7 novembre. — Le tribunal condamne les sieurs Favau, capitaine du balancier français le *Lalour du Pin*, et Theodore, marin du même navire, à cinquante francs d'amende chacun et aux dépens, pour contrevention à l'article 7 de l'arrêté du 11 août 1862.

Même audience. — Le tribunal acquitte le sieur Paroson, débitant, de la prévention portée contre lui, d'avoir contrevenu à l'article 38 de l'arrêté du 23 du 6 novembre 1850, et le renvoie sans frais des fins de la plainte.

JUSTICE DE PAIX MIXTE.

Audience du 28 novembre. — Le tribunal condamne par défaut l'indien Teimaro, du district de Mahena, à payer au sieur Tok (Isaac), charpentier américain, la somme de cent vingt-cinq francs pour travaux de réparations, exécutés à sa balustrade; condamne en outre ledit indien aux frais des deux jugements intervenus dans cette affaire.

NOTES DES NOTIERS.

Le jeune Tebia à Tairini, parti de Paroé le 19 août 1860 sur la frégate l'Es, doit rentrer incessamment à Taïti. Pour son voyage de retour, le jeune Tebia a été confié aux frères lesditeurs qui ont dit par de Saint-Nazaire, par les paquebots français, dans le courant du mois d'octobre dernier.

Des lettres particulières de Valparaiso annoncent l'arrivée de cette ville de M. de Monsiegnor d'Artier, vicar général de Taïti.

Nous extrayons les lignes suivantes du rapport adressé au Ministère de la Marine et des Colonies par la commission de surveillance de l'Exposition permanente des colonies :

Taïti. (3 médailles, 2 mentions).

L'envoi des lies du Protectorat présentait une diversité de ressources qui a vivement frappé les représentants du commerce de toutes les nations. A côté de ses produits de pêche, huîtres, perles, tortues, pangas, dont l'exportation pour la Chine commence à prendre un grand développement; à côté des huiles de coco, des palles et des farines de pia, figurant des vanilles, des sucres et des caillots, spécimens de cultures nouvelles et de la plus belle espérance. Venaient enfin des chiots à peu près inconnus jusqu'à présent, de l'abon tiré en abondance des racines du kawa (*piper methystrum*) et des champignons dits *erectif de rats*, communs dans toutes les hautes et assez estimés en Asie pour qu'on vienne les acheter à Taïti au prix minimum de 4,000 fr. le jeunier sévère.

Les débouchés que San Francisco, Valparaiso et même Sydney offrent aujourd'hui aux producteurs doublent l'importance commerciale de la colonie; c'est donc avec un grand intérêt que le jury a constaté ses progrès constants depuis 1855.

BULLETIN DU MONITEUR UNIVERSEL.

(Bulletin du 19 septembre 1863.)

Le siège de Charleston continue. Les fédéraux n'ont pu occuper le fort Sumter, dont les rains sont commandés par le feu des forts de Mago et Gregg; mais ils persistent à tirer sur les remparts défilés, et d'empêcher l'ennemi de les réparer. Les confédérés ont refusé cependant à y monter quelques nouveaux canons. Les monitors ont pénétré jusqu'au fort Moultrie, malgré les gros croiseurs de divers ouvrages; mais une tempête violente qui a défilé les obligations de renfort à leur attaque. Les opérations se développent dans le Tennessee sans fait de guerre saillant.

Une correspondance de Caracas mentionne un décret du président du Venezuela qui couvre une assemblée constituante pour le 10 décembre prochain, afin de substituer enfin un gouvernement légal aux gouvernements de fait qui se sont succédé depuis le mois de mars 1858.

Une autre correspondance, datée de Lima, annonce l'arrivée du général Pisco au Pérou et son installation dans ses fonctions.

La nouvelle d'un soulèvement des nègres contre les Espagnols à Saint-Domingue est confirmée par des avis de Santiago de Cuba. Les renforts arrivent dans l'île.

(Bulletin du 20 septembre 1863.)

La chambre des députés de Vienne s'est réunie le 15 septembre. Lecture a été donnée d'une communication du tribunal de Lemberg au sujet de l'arrestation du député Rogawski; à l'occasion de laquelle la chambre avait été expressément convoquée. Il s'est déclaré dans cette pièce que M. Rogawski a été saisi en flagrant délit, seul sans l'assistance d'un député, sans l'autorisation spéciale de l'assemblée, soit par un légat, M. Rogawski est accusé de haute trahison, comme coupable de mouvements séditieux et comme membre d'un comité révolutionnaire.

Une pétition a été présentée au nom de M. Rogawski, qui demande à être entendu et interrogé par la chambre. A l'unanimité, l'assemblée a renvoyé l'affaire à une commission qui doit présenter son rapport le 16 septembre.

Un certain nombre de chefs de brigands de la Basilicate se sont présentés directement aux autorités italiennes pour demander à faire leur soumission. Après avoir obtenu des auto-conditions, ils ont été chercher leurs hommes, qui ont commencé à opérer leur reddition. Le chiffre promet d'en être assez considérable.

Le 7 septembre, le violent bombardement des forts de Charleston continuait sans avoir encore donné de résultat. Les ouvrages de la place avaient beaucoup souffert, mais, d'après un télégramme de New York, la victoire était encore incertaine.

Dans le Kansas, dans le Tennessee, dans l'Alabama, les généraux unionistes poursuivent leur marche envahissante sans rencontrer d'obstacles sérieux. On paraît d'une invasion du Texas par le général Banks.

(Bulletin du 18 septembre 1863.)

Le parlement britannique a été prorogé du 10 octobre au 1er décembre.

Une nouvelle dépêche de Turin confirme le fait qu'un grand nombre de brigands sont venus avec leurs chefs faire leur soumission volontaire aux autorités dans les arrondissements de Meli, de Pomezia et de Caserte.

En Chine, les insurrections ont été hâtées par les troupes impériales pécées sous le commandement des officiers européens. Une ville a été reprise. Les nouvelles du Shang-Hai, concordent avec celles que nous avons déjà données, que les princes japonais existaient des troubles.

(Bulletin du 19 septembre 1863.)

La télégraphie privée annonce que la chambre des députés de Vienne s'est prononcée pour la mise en liberté immédiate du député Rogawski. La dépêche ajoute que, par suite de cette décision, le ministre de la justice se disposait à donner l'absolue au député arrêté au tribunal de Lemberg de mettre en liberté M. Rogawski.

A Copenhague, l'embarquement du roi George 1^{er} de Grèce a eu lieu le 17 septembre avec beaucoup de solennité et d'enthousiasme.

Une correspondance de la Haye donne des détails sur l'attitude regrettable des algues à la suite de l'émancipation qui a été proclamée à Suriname.

Des dépêches privées du Japon, venues par voie de Suva, affirment que des forts japonais ayant tiré sur des navires américains, français et hollandais, l'amiral Jaurès aurait débarqué des troupes et détruit les forts. Une proclamation, destinée à rassurer les habitants des campagnes, aurait été adressée aux Japonais. Toutes ces assertions demandent confirmation.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le comte Alfred de Broglie, de l'Académie française.

(Bulletin du 20 septembre 1863.)

Les dépêches d'Alexandrie annoncent que la ville de Suez a été occupée le 14 août par les troupes anglaises. La batterie qui défendait l'entrée de la rivière et la barre, mais la ville elle-même n'a point fait de résistance.

La situation politique s'aggrave rapidement; l'empire mexicain a été proclamé dans la plupart des villes de la côte, et une poignée de troupes auxiliaires suffit pour y maintenir l'ordre. Chaque jour les rebelles nous envoient un nouvel ordre de choses se produisant sur divers points du pays; le général Miramon était arrivé à Mexico et avait exprimé ses intentions formelles de reconnaître l'intervention.

Les fédéraux pressent avec plus d'insistance pour le siège de Charleston. Le bombardement ne discontinue pour ainsi dire pas; le général Gillmore a poussé ses circonvallations très-près de l'ennemi, et l'amiral Dahlgren maintient les monitors et les canonnières en ligne de combat. Pourtant, à la date du 11 septembre, les télégrammes expédiés de New York par la voie du cap Haze et de Terre-Neuve ne mentionnent aucun progrès important dans le siège. Deux assauts dirigés, l'un contre le fort Wagner, l'autre contre le fort Gregg, ont échoué, et ces ouvrages, quoique exposés à un feu continu de grosse artillerie, ne paraissent pas avoir sérieusement souffert. La ville de Charleston n'en est pas moins entièrement démantelée par les canons de la flotte des États-Unis.

Les fédéraux poursuivent leurs succès dans l'Ouest. Ils ont occupé Chattanooga, Cumberland Gap, et le fort Smith des Arkansas.

M. Chase, secrétaire du trésor, vient de contracter un nouvel emprunt de 50 millions de dollars.

La succession de Dost Mohamed Khan ne paraît pas devoir être recueillie sans troubles. Une crise est imminente dans l'Afghanistan; le frère du roi s'est révolté et fonde Kandahar.

La guerre continue également dans le Caucase entre les Russes et les montagnards; la lutte est concentrée dans les environs d'Anapa.

2 novembre 1952. Trois-mâts-barque péruvienne *Serpiente-Marina*, de 198 t.
12 décembre. Brick-pont français *Maria Teosopa*, de 102 ton.
18 octobre. Cabot, du Protectorat *Motomoro*, de 4 ton., pat. Nava.
21 octobre. Trois-mâts-barque français *Expérience*, de 222 ton., cap. Brothers.

er-19/12/1863